

CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE FONCTIONNEMENTS DES COMPTES EN DEVISES

PREAMBULE

Tous les comptes d'un même client, qu'ils soient établis en même monnaie ou en monnaies étrangères, qu'ils soient de nature spéciale ou différente, qu'ils soient à terme ou immédiatement exigibles, ou encore qu'ils soient soumis à des taux d'intérêts différents, ne constituent en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique et indivisible, dont la position créditrice ou débitrice à l'égard de la Banque n'est établie qu'après conversion en monnaie ayant cours légal à Madagascar au cours du jour de l'arrêté des comptes, des soldes en monnaies étrangères.

Les actifs de la Banque correspondant aux avoirs des clients en monnaies étrangères sont détenus auprès de Correspondants établis soit dans le pays d'origine de la devise en question, soit dans un autre pays. Le client supporte proportionnellement à sa part toutes les conséquences économiques et juridiques qui pourraient affecter l'ensemble des actifs de la Banque dans le pays de la monnaie ou dans celui où les fonds sont investis suite à des mesures prises par ces pays ou des pays tiers ainsi que suite à des événements de force majeure, de soulèvement ou de guerre, ou d'autres actes extérieurs à la Banque.

I-MONNAIES UTILISEES

- La Banque se réserve le droit de limiter l'ouverture des Comptes en devises à certaines monnaies.

II-OPERATIONS AUTORISEES

- Au crédit : virements reçus, remises de chèques bancaires et de chèques de voyages en devises, exclusivement.
- Au débit : virements et émissions de chèques de voyages, exclusivement.

Il est entendu que les opérations énumérées ci-dessus doivent être libellées dans la monnaie du compte (ou tout au moins dans les monnaies autorisées, auquel cas la Banque procédera à un arbitrage), autrement et pour les remises de chèques notamment, la Banque procédera, si elle a convenance et sous réserve de bonne fin, à l'encaissement des valeurs auprès de ses Correspondants.

Pour les retraits, la Banque établira uniquement des chèques de voyages.

Les titulaires de comptes en devises sont autorisés à opérer le règlement de leurs importations par le biais de ces comptes ; ils sont simplement tenus de se conformer strictement aux textes en vigueur ainsi qu'aux présentes conditions.

La Banque ne délivre pas de chéquier pour ces comptes.

III-COURS DES OPERATIONS

- En cas de conversion d'une devise à une autre, le cours retenu sera, selon l'opération, le cours achat ou le cours vente appliqué par la Banque.

IV-TAUX D'INTERETS, COMMISSIONS, DATES DE VALEUR

Les conditions tarifaires relatives aux comptes en devises sont portées **à la connaissance du public** par voie d'affichage, de circulaire, ou par tout autre moyen approprié.

Les dites conditions tarifaires peuvent être modifiées à tout moment par la banque, et ce, par les mêmes voies moyennant un avis de un (01) mois avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

V-TAXES

Taxes sur les opérations Bancaires : appliquées à toutes les opérations, sauf pour les virements de compte à compte à la Banque.

VI-MODIFICATIONS

La Banque peut modifier à tout moment les présentes conditions par voie d'affichage, de circulaire, ou par tout autre moyen approprié pour tenir compte de toute modification réglementaire et législative ainsi que des usages de la place et de la situation du marché.

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE EN DEVISES

Compte n° (à remplir avec votre chargé de clientèle) : _____

Nom ou raison sociale : _____

Activité(s) : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____ Fax : _____

Résident

Non résident

(Rayer la mention inutile)

Je (nous), soussigné, sollicite (sollicitons) de Monsieur le Directeur de la BNI MADAGASCAR à _____ (nom de l'agence que vous avez choisie) l'ouverture d'un compte en _____ (préciser la monnaie du compte)

Je déclare (nous déclarons) connaître et accepter les usages de la Banque et je reconnais (nous reconnaissons) avoir été informé(e)(s) des conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes en devises stipulées ci dessus.

A _____, le _____

Signature

NB : Formulaire à signer devant le conseiller clientèle de la BNI Madagascar qui se chargera de faire connaître au client les usages de la Banque, des conditions d'ouverture de comptes en devises